

APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 2021-09

La MRC du Rocher-Percé désire obtenir des soumissions pour éventuellement procéder aux travaux suivants : **Réfection et amélioration des infrastructures aux écocentres de Grande-Rivière et Percé : reconstruction de murs de soutènement, aménagement de dalles pour conteneurs et réfection des accès.**

Les entreprises intéressées pourront se procurer les documents d'appel d'offres sur le site du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) au www.seao.ca, à compter du mercredi 12 mai 2021, selon leurs tarifs. Seuls les soumissionnaires qui se sont procuré les documents d'appel d'offres via les services du SEAO pourront déposer une offre de service.

Seules seront considérées, aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entreprises ayant un établissement au Québec ou lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable au Québec ou dans une province ou un territoire visé par cet accord.

Toute question ou demande d'information au sujet du présent appel d'offres doit être adressée à la personne responsable désignée par la MRC du Rocher-Percé, tel que prévu au devis, à l'attention de :

Madame Nathalie Drapeau, directrice générale RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA GASPÉSIE (RITMRG)

Téléphone: 418 385-4200 Télécopieur: 418 385-4209 Courriel: direction@ritmrg.com

Pour être valides, les soumissions cachetées, adressées au responsable de l'appel d'offres, et portant la mention « Soumission – MRC DU ROCHER-PERCÉ – Contrat de construction – Réfection et améliorations des infrastructures aux écocentres de Grande-Rivière et Percé » devront se trouver physiquement au bureau de la MRC du Rocher-Percé situé au 129, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 101, Chandler (Québec) GOC 1KO, avant 15 h (heure légale du Québec), le 3 juin 2021. L'ouverture se fera publiquement immédiatement après la période de réception au bureau de la MRC.

Les soumissionnaires doivent prendre note que la soumission doit être accompagnée d'un chèque visé ou d'un cautionnement de soumission équivalent à 10 % du montant de la soumission toutes les taxes incluses. Ce cautionnement doit être valide pour une période de soixante (60) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions.

La MRC du Rocher-Percé ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et ne sera en aucune façon responsable de quelque dommage ou perte de quelque nature que ce soit pouvant résulter aux soumissionnaires du présent appel d'offres.

La date limite pour le dépôt d'une plainte dans le cadre d'une demande de soumission publique est le 25 mai 2021.

Donné à Chandler, ce 12 mai 2021

Christine Roussy Directrice générale et secrétaire-trésorière